



Règlement du concours de nouvelles 2024

« LA PORTE »

ARTICLE 1

La Société des Auteurs du Poitou-Charentes organise un concours de nouvelles.

ARTICLE 2

Le concours est gratuit et ouvert à tous.

- Les concurrents ne peuvent envoyer qu'une seule nouvelle libre de tout droit. Le Jury et leur famille ne peuvent participer.

ARTICLE 3

Le thème en est : « La Porte »

- Il est demandé d'écrire un texte sous la forme d'une nouvelle.

« Rappelons qu'une nouvelle est une fiction généralement brève et intense présentant un nombre restreint de personnages et une intrigue tendant vers une fin inattendue ou surprenante, voire fantastique. »

ARTICLE 4

Le texte sera obligatoirement inédit, écrit en français, n'excédant pas 4 pages recto uniquement, soit 12000 à 15 000 signes.

Il sera présenté dactylographié de la manière suivante :

- Format : A4 – 35 lignes maximum par page
- Police : Times New Roman, Taille : 12 ; Interligne : 1,5
- Marges normales haut, bas, gauche, droite ; numéro de page en bas centré
- Anonyme. Seul le titre de la nouvelle sur la première page
- Pages agrafées en haut à gauche

ARTICLE 5

Afin de préserver l'anonymat, le texte ne devra comporter en aucun endroit, ni nom, ni signature, ni adresse, ni aucun autre signe distinctif. Les coordonnées seront à inscrire sur la fiche de participation accompagnant la nouvelle.

ARTICLE 6

Le participant devra envoyer ou déposer son texte à partir du 1er novembre 2023 jusqu'au 1er mars 2024, après cette date, aucune nouvelle ne sera acceptée.

ARTICLE 7

Le texte sera envoyé en 5 exemplaires papiers avec la fiche de participation dûment remplie, déposé ou envoyé à l'adresse suivante :

Monsieur Philippe GODET — 12, rue des Deux Communes — 86340 ASLONNES

L'objet mentionnera : Concours de Nouvelles « La Porte »

ARTICLE 8

Les trois premiers lauréats seront récompensés et les prix seront remis lors de l'Assemblée Générale 2024 de la SAPC.

Le concours est doté de 3 prix :

— 1er prix : un chèque de 300€,

— 2e prix : un chèque de 200€.

— 3e prix : un chèque de 100€.

ARTICLE 9

Le Jury est composé de personnes indépendantes et bénévoles.

La qualité de l'écriture, l'originalité du style, l'intérêt de la trame narrative et du sujet, la chute ainsi que le respect du thème proposé constituent les principaux critères de sélection.

Les prix sont attribués sous réserve du respect des conditions du règlement et si la qualité des œuvres présentées est suffisante.

Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines et sans appel.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le concours si des circonstances extérieures les y contraignent.

Le jury clôturera ses délibérations au plus tard en septembre. Les résultats seront envoyés par mail aux lauréats.

ARTICLE 10

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser, éditer et utiliser les textes primés. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom, la reproduction de leur texte et la publication de leur image. Le candidat s'engage à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de son texte. Les nouvelles ne seront pas retournées à leur auteur. Un recueil des meilleures nouvelles sélectionnées par les membres du jury pourrait être édité (environ 10 nouvelles)

En cas de perte ou de dégradation de l'œuvre pendant l'envoi, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables.

Les textes ne seront pas restitués à leurs auteurs.

ARTICLE 11

La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.